

Football Groupes d'écoute Plaidoyer Radio Références Sensibilisation
Soutien matériel Théâtre

Mondial

Lignes directrices sur la sensibilisation dirigée par la communauté¹

Introduction

Comme indiqué dans les [lignes directrices sur le plaidoyer dirigé par la communauté](#), réduire les risques de protection demande de mettre en place les pratiques, comportements et politiques appropriés. C'est également l'objectif de la sensibilisation, qui vise à développer les connaissances d'un groupe de personnes sur un sujet, souvent en encourageant ou décourageant certaines pratiques.

Le présent document offre des conseils utiles pour concevoir et mettre en place une série d'activités de sensibilisation. Il a été conçu pour servir de document de référence aux membres des communautés, en particulier les membres des structures de protection communautaire, et le personnel des organisations humanitaires. Il peut également servir de guide pour les formations.

Objectifs

Les activités de sensibilisation peuvent être adaptées afin de répondre à différents objectifs, comme expliqué ci-après.

Réduire les menaces

Les activités de sensibilisation peuvent faire partie des efforts visant à réduire les risques de protection. Cela est particulièrement le cas pour des menaces issues des membres de la communauté même : les acteurs de la protection peuvent chercher à sensibiliser les communautés sur les pratiques néfastes qui sont à l'origine de ces menaces. Par exemple, les activités peuvent permettre d'expliquer aux membres de la communauté l'importance de scolariser les filles, afin de lutter contre le mariage précoce ; ou l'importance de soutenir les personnes ayant été confrontées à des violences sexuelles, afin de réduire les discriminations et la stigmatisation.

Le travail de sensibilisation peut également chercher à réduire les menaces issues des autorités responsables. Les activités de sensibilisation peuvent constituer une première étape dans la présentation d'un sujet spécifique de la protection, comme le déni de liberté de mouvement, en présentant le thème de la protection aux autorités et en les incitant ainsi à changer de comportement. Ces activités peuvent être soutenues par des efforts de [plaidoyer](#) concernant des incidents de protection spécifiques.

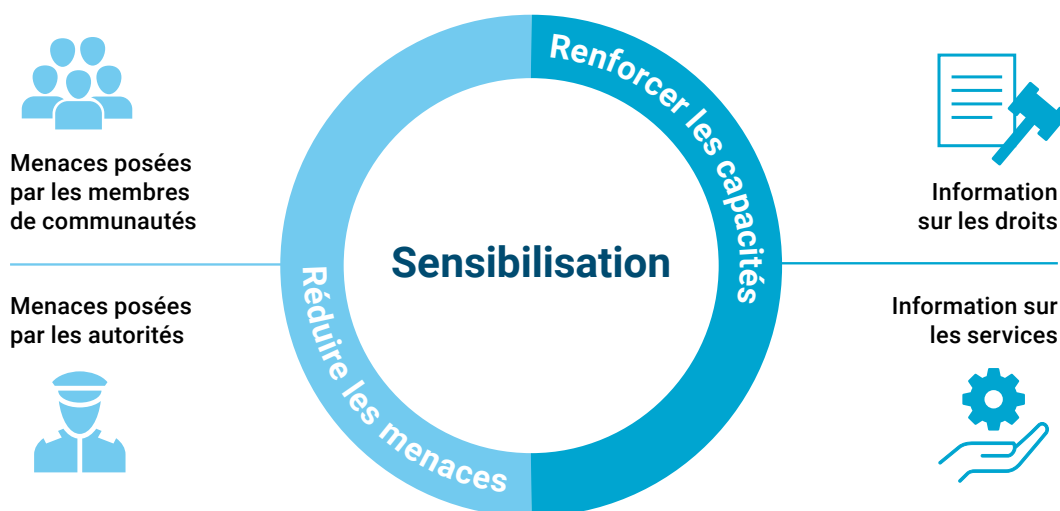
¹ Cet outil mondial vient s'ajouter aux documents de référence produits par l'équipe de protection d'Oxfam en République démocratique du Congo (RDC).

Renforcer les capacités

Comme abordé dans [les lignes directrices sur l'autoprotection](#), les connaissances sont l'un des piliers des capacités d'autoprotection des communautés. La sensibilisation peut renforcer ces connaissances par le biais d'informations fournies directement et essentielles aux communautés pour leurs efforts d'autoprotection.

Par exemple, les activités de sensibilisation peuvent porter principalement sur la diffusion d'informations sur les droits des personnes, aidant les communautés à garantir que ces droits sont respectés et appliqués par les autorités responsables. Par conséquent, le travail de sensibilisation soutient [le plaidoyer dirigé par les communautés](#). Les activités de sensibilisation peuvent également soutenir les référencement en faisant circuler des informations sur les services et comment y accéder. Par exemple, il est possible de souligner l'importance d'accéder à des services médicaux dans les 72 h suivant une agression sexuelle. Le partage d'informations sur les droits et les services est un objectif courant des activités de sensibilisation.

Dans le cadre des activités soutenant le plaidoyer et les référencement, la sensibilisation peut également renforcer le pilier de [la mobilisation des capacités d'autoprotection de la communauté](#) en favorisant une mobilisation plus éclairée des autorités responsables et des fournisseurs de services.



Sensibilisation, plaidoyer et référencement

Le plaidoyer et la sensibilisation peuvent mobiliser les autorités responsables et les titulaires de droits à la fois en tant que sources de protection et/ou menaces, dans les deux cas afin de les influencer. Même si elles ont des objectifs et des interlocuteurs similaires, les activités de plaidoyer et de sensibilisation ont une portée différente. Alors que le plaidoyer cible des sources de protection ou de menaces spécifiques pouvant contribuer à réduire les risques, les activités de sensibilisation ciblent un groupe de personnes au sein duquel il peut y avoir des sources de protection ou de menaces. Le plaidoyer suppose l'engagement direct par le biais de la persuasion, ou indirect par le biais de la mobilisation ou de la dénonciation. Même lorsqu'ils sont réalisés indirectement, les efforts de plaidoyer visent à influencer un-e interlocuteur/trice spécifique, plutôt que le groupe auquel cet-e interlocuteur/trice appartient.

La sensibilisation revient principalement à partager des informations. Cela comprend des informations pouvant contribuer à réduire les menaces et à renforcer les capacités. Dès lors, tandis que le plaidoyer se concentre uniquement sur la réduction des menaces, les objectifs de la sensibilisation couvrent également le renforcement des capacités.

La sensibilisation à des fins de renforcement des capacités inclut des activités visant à partager des informations avec les communautés sur les services disponibles et comment y accéder. La sensibilisation est donc également étroitement liée aux référencement, puisqu'elle contribue à faciliter l'accès aux services.

Encadré 1 : Différence entre plaidoyer et sensibilisation

Par exemple, si une structure de protection communautaire apprend qu'une famille prévoit de marier sa fille de 12 ans, elle peut engager le dialogue directement avec la famille afin de la convaincre de ne pas le faire. Il s'agit d'un effort de plaidoyer.

Par contre, si le mariage précoce est un problème récurrent dans une communauté, la structure de protection communautaire peut organiser des séances d'information sur l'importance de l'école pour les filles et les inconvénients liés au mariage avant qu'elles n'aient terminé leurs études. Il s'agit là d'un effort de sensibilisation.

Les deux cas traitent du mariage précoce, mais dans le premier cas de figure, la structure de protection communautaire s'adresse directement à la source de la menace (en l'occurrence, la famille), tandis que dans le deuxième cas de figure, elle s'adresse à un public élargi (la communauté entière) concerné par le mariage précoce.

Types d'activités de sensibilisation

Les activités de sensibilisation peuvent prendre plusieurs formes. Les formats interactifs sont particulièrement efficaces car ils permettent au public cible de participer davantage, de répondre aux questions et d'avoir des discussions approfondies et personnalisées. Voici une liste non exhaustive d'exemples d'activités mises en place par Oxfam en RDC :

- 1. Dialogues communautaires.** Dialogues avec un groupe de membres de la communauté (parfois par genre) sur un sujet précis. En général, les échanges sont structurés et suivent un programme ou une série de questions afin de guider la conversation.
- 2. Conversations entre voisin-es et ami-es.** Conversations entre membres des structures de protection communautaire et leurs voisin-es et ami-es, afin de partager des connaissances acquises lors des formations sur la protection, notamment sur les droits.
- 3. Réunions avec des chefs traditionnels et religieux.** Les chefs traditionnels et religieux ont une influence importante sur les comportements de différents groupes de la population. Les sensibiliser sur certaines problématiques peut être un atout stratégique de taille afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté.
- 4. Cercles de discussion.** Un groupe d'ami-es ou des membres d'une association discutent d'un thème donné une fois par semaine ou par mois. Par exemple, un groupe de mères discute de différents sujets de protection.
- 5. Réunions communautaires.** Réunions formelles sur des sujets spécifiques. Par exemple, l'importance de la scolarisation des filles.
- 6. Concours.** Le format des concours peut être utilisé pour susciter l'intérêt, en particulier auprès des jeunes sur un sujet donné. Par exemple, les membres des structures de protection peuvent organiser un concours de la meilleure chanson ou un concours de poésie sur un problème de protection. Les membres des structures de protection communautaire peuvent faire le jury et remettre des prix en public, en rappelant par la même occasion les messages clés des chansons ou poèmes et au besoin, en ajoutant des messages n'ayant pas été couverts.
- 7. Théâtre.** Le théâtre peut alimenter des réflexions sur un sujet. Par exemple, une pièce peut être utilisée afin de montrer un homme réalisant des tâches habituellement attribuées aux femmes, afin de susciter le débat sur des questions de genre. Le type de théâtre le plus mobilisateur est le théâtre participatif, où le public (autorités et/ou membres de la communauté) peut remplacer le/la protagoniste et les autres personnages afin de proposer des solutions aux risques de protection. Pour consulter des exemples de pièces de théâtre participatives en RDC, voir les études de cas de RDC par le [CEDIER](#) et le [GADHOP](#).

8. **Radio.** En raison de sa portée étendue, la radio peut être un outil efficace de diffusion des informations. Diffuser des débats ou des pièces de théâtre préenregistré-es peut être plus efficace et plus mobilisateur que les messages seuls. Les émissions de radio interactives avec des auditeurs et auditrices sont également très populaires. Pour consulter des exemples d'utilisation de la radio en tant qu'outil de sensibilisation en RDC, voir cette étude de cas par le [GADHOP](#).
9. **Groupes d'écoute.** Les groupes d'écoute sont des espaces dans lesquels un groupe de personnes peut écouter une émission de radio, en discuter, poser des questions et potentiellement créer leur propre émission. Pour plus d'informations, voir les [termes de référence pour les groupes d'écoute](#).
10. **Sport et jeux.** Les matchs de football et autres sports ou jeux peuvent encourager les jeunes à se rassembler et offrir l'opportunité de discuter de certains sujets (par exemple, avant ou après un match ou à la mi-temps). Pour voir un exemple de match de football dans le cadre de la sensibilisation en RDC, voir cette étude de cas de la [SOPROP](#).
11. **Messages vocaux.** En RDC, Oxfam et ses partenaires utilisent un service de messagerie vocale pour diffuser des messages clés. Le service est fourni par le fournisseur de téléphonie mobile Vodacom, en français, en kikongo, en lingala, en swahili et en tshiluba. Les utilisateurs et utilisatrices appellent un numéro donnant accès aux messages par catégorie. Par exemple, il faut taper 1 pour accéder à un message sur le genre, ou 2 pour des notions générales de protection, 3 pour des informations sur les services disponibles, 4 pour des informations sur les violences basées sur le genre, etc.

Encadré 2 : Campagnes

Les acteurs de la protection, y compris les structures de protection communautaire, peuvent développer des campagnes afin de sensibiliser l'opinion sur des sujets de protection. Les campagnes comprennent une série d'activités de sensibilisation autour d'un thème, afin d'attirer l'attention sur le problème. Elles peuvent s'articuler autour de plusieurs activités, ou simplement consister en une seule activité mise en place plusieurs fois, par exemple, à différents endroits ou avec des publics différents.

Documents de référence

Les activités explorées ci-dessus peuvent nécessiter différents documents de référence. Par exemple, pour la radio et les groupes d'écoute, des équipements spécifiques sont nécessaires, tout comme pour le football.

Plus couramment, les activités de sensibilisation demandent des documents d'information, d'éducation et de communication (IEC) comprenant des images et du texte (affiches, panneaux, dépliants ou bandes dessinées). Des exemples d'affiches créées en RDC sont inclus en Annexe 1.

Avant de développer de nouveaux documents d'IEC, les structures de protection communautaire et autres acteurs de la protection doivent vérifier s'ils disposent déjà de documents ayant servi dans le passé et/ou vérifier auprès d'autres acteurs pouvant avoir des documents sur le même thème. Si ces documents sont encore pertinents, ils peuvent être réutilisés.

Pour développer des documents d'IEC, il est important d'analyser les groupes de la population qui les utiliseront :

Y a-t-il des documents tenant compte de la faible alphabétisation ?

Quel type de document est le plus adapté aux femmes, aux jeunes, aux différents groupes religieux ?

- Quel type de document est adapté aux personnes malentendantes ou malvoyantes ?
- Selon l'endroit où sont placées les affiches, au marché du centre par exemple, qui est susceptible de les voir ? Qui est susceptible de ne pas les voir ?

Par conséquent, une combinaison de différents documents d'IEC est souvent requise.

Partenariats

En dehors des structures de protection communautaire et des organisations humanitaires, d'autres personnes ou groupes peuvent jouer un rôle important dans la conception et/ou la mise en œuvre des activités de sensibilisation. Par exemple, des artistes locaux/ales peuvent soutenir la création de pièces de théâtre ou la formation des membres des structures de protection communautaire au théâtre ; des stations de radio locales peuvent soutenir la diffusion d'émissions de radio portant sur des thèmes de la protection.

Le processus

- 1. Thème.** Tout d'abord, vous devez identifier la problématique de protection qui fera l'objet de la sensibilisation. Comme pour le plaidoyer, cette première étape demande de s'appuyer sur l'analyse de la protection et l'analyse des pouvoirs et fait partie du développement d'un [plan d'action pour la protection](#). Les thèmes de la sensibilisation peuvent aussi être identifiés lors des réunions des structures de protection communautaire ou autres réunions entre acteurs de la protection, en se basant sur le suivi et l'analyse continus.
- 2. Objectif.** L'objectif de la sensibilisation spécifie les pratiques, les comportements et/ou les politiques que l'on veut transformer, afin de traiter les risques identifiés. Cela peut comprendre changer des pratiques néfastes, informer sur les droits des personnes et/ou partager des informations sur les services disponibles. En fixant les objectifs, il convient de se demander quel pourrait être l'impact du changement recherché sur les dynamiques de pouvoir en place et de prendre des mesures actives afin de ne pas perpétuer des inégalités et/ou la marginalisation de certains groupes.
- 3. Public cible.** L'identification des publics cibles peut être basée sur la cartographie préexistante des parties prenantes. Une activité de sensibilisation ou de campagne peut cibler une communauté entière ou des sous-groupes séparément. Dans certains contextes, il peut être de bonne pratique d'impliquer les autorités et les leaders communautaires dans le développement des messages clés et dans la mise en place des activités de sensibilisation. Cela a l'avantage d'accroître la portée d'une activité au sein d'une communauté, mais constitue également un moyen de mobiliser la communauté en tant que public cible.
- 4. Risques.** Les acteurs de la protection doivent impérativement effectuer une [analyse des risques](#) tenant compte des risques potentiels qu'implique de discuter de ces thèmes, de viser ces objectifs et de mobiliser les publics cibles identifiés.

L'analyse des risques déterminera si et comment les activités de sensibilisation ou de campagne seront effectuées. Les conclusions de l'analyse peuvent restreindre ce qui peut être réalisé et de quelle manière, et par conséquent nécessiter des changements au niveau des thèmes, des objectifs et des publics cibles. Elles peuvent aussi influencer le contenu et le type de sensibilisation.

- 5. Contenu.** Pour définir le contenu des activités de sensibilisation, il faut décider des messages clés et des images à utiliser ainsi que des discussions qui seront encouragées par le biais des activités ou de la campagne.

Le contenu doit être défini par les membres des structures de protection communautaire et d'autres membres de la communauté, car ils et elles connaissent leur communauté et leur contexte mieux que personne, ce qui permet d'assurer un contenu pertinent et adapté.

Il convient d'éviter de créer un contenu présentant les autorités locales sous un mauvais jour afin de ne pas nuire aux relations avec ces dernières et d'éviter les risques potentiels. Afin de maintenir de bonnes relations avec les autorités, il peut être nécessaire de partager le contenu des activités avec elles à l'avance.

Encadré 3 : Sensibilisation auprès des jeunes

L'expérience d'Oxfam en RDC a montré que les jeunes sont plus réceptifs aux messages lorsqu'ils viennent de leurs pairs. Par conséquent, les structures de protection communautaire et autres acteurs de la protection sont encouragés à collaborer avec des associations et représentant·es de jeunes dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre des activités de sensibilisation.

Tableau 1 : Leçons tirées du travail de sensibilisation de l'équipe de protection d'Oxfam en RDC

Leçon	Mauvais exemple	Bon exemple
Encourager la réflexion sans répéter des messages déjà trop utilisés.	Le message : « Non au viol »	Le message : « Chacune et chacun d'entre nous a la responsabilité de soutenir les victimes/personnes ayant été confrontées à des violences »
Se concentrer sur les messages positifs	Image d'une femme ayant été confrontée aux violences de son partenaire intime, accompagnée du message : « Non aux violences domestiques »	Image d'une femme avec son mari discutant sereinement, accompagnée du message : « Je respecte ma femme et nous parlons de nos problèmes ensemble. Et vous ? »
Respecter la dignité des femmes et des hommes	Image d'une femme allongée sur le sol après avoir été attaquée	Image d'un homme accompagnant sa femme au centre de santé

- 6. Format.** Le format des activités de sensibilisation doit être déterminé selon les thèmes identifiés, les objectifs, le public, les risques et le contenu. Il faut pour cela décider des types d'activités et des documents de référence et partenariats nécessaires pour les mettre en place. Il est important de se demander qui sensibilise qui. Par exemple, en ce qui concerne les violences basées sur le genre, il peut être plus approprié que la sensibilisation ciblant les femmes soit faite par des femmes, et celle ciblant les hommes par des hommes.
- 7. Heure et lieu.** L'heure et le lieu des activités de sensibilisation peuvent être influencés par plusieurs facteurs, tels que les publics cibles, les formats et les risques. Par exemple, la sensibilisation via des émissions de radio peut être prévue pour l'heure à laquelle les familles sont à la maison et ont accès à la radio, comme le montre le [GADHOP en RDC](#). Les activités de sensibilisation par le théâtre peuvent se faire dans des lieux publics, comme les marchés à des heures de pointe, comme l'a fait le

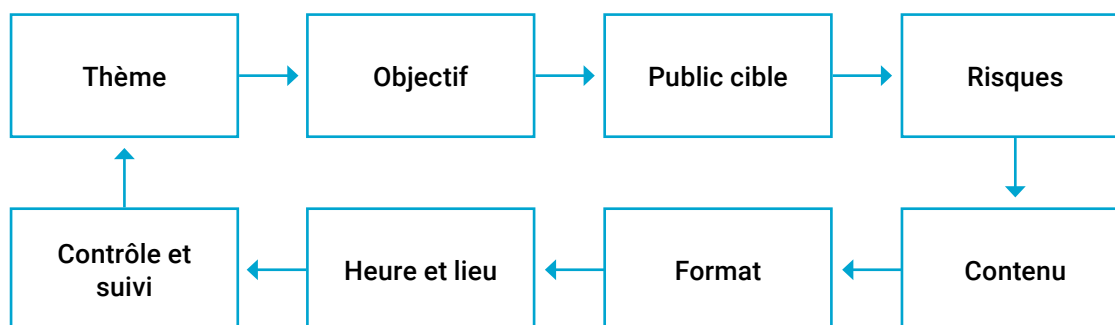
[CEDIER en RDC](#). La sensibilisation sur des sujets concernant un groupe spécifique peut se faire par le biais de discussions avec des membres de ce groupe uniquement, comme ce fut le cas au [Bangladesh sur la question de la traite des femmes](#).

Tableau 2 : Exemple de formats, lieux et heures pour les activités de sensibilisation visant à promouvoir l'accès aux services

Sujet	<ul style="list-style-type: none"> • Services disponibles et comment y accéder • Besoin d'accéder à une assistance médicale dans les 72 heures suivant une agression sexuelle
Cible	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes de la communauté X
Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Grands panneaux • Dépliants
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Fournisseurs de services • Autorités locales • Chef religieux de l'église locale
Heure et lieu	<ul style="list-style-type: none"> • À l'entrée du marché, les jours de marché (mardis et samedis) • À la plus grande intersection du marché, en semaine • Porte-à-porte, en particulier dans les zone éloignées du centre du village, pendant le week-end • À l'église, avant et après la messe du dimanche

8. Contrôle et suivi. Après la mise en place des activités de sensibilisation prévues, les acteurs de la protection continuent de suivre la situation, d'évaluer la mesure dans laquelle les objectifs ont été atteints. Si les résultats ne sont pas atteints ou seulement en partie, ils seront amenés à réévaluer la pertinence de l'objectif et l'efficacité du contenu ou du format pour cet objectif et à recommencer le processus.

Figure 1 : Le cycle de sensibilisation



Annexe 1 : Exemples d'affiches utilisées en RDC dans le cadre de la sensibilisation des communautés²

Héritage

Titre

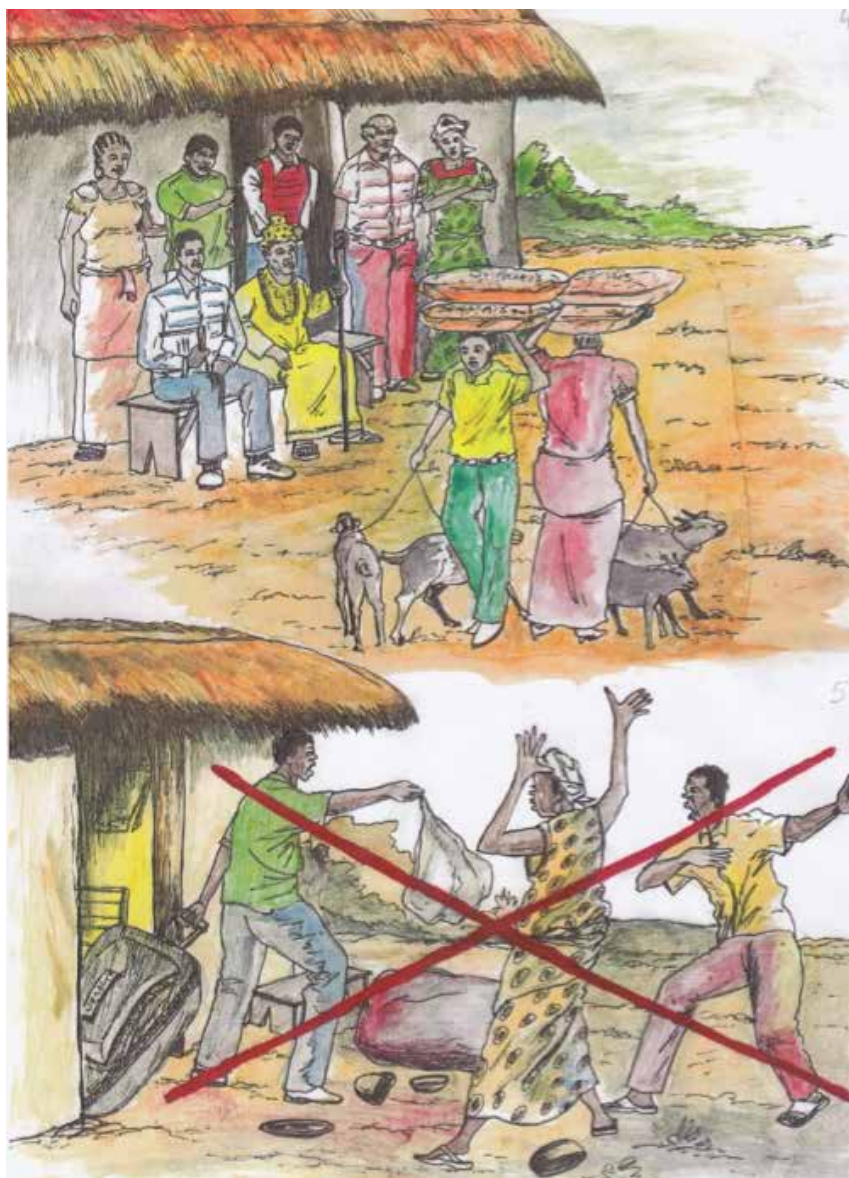
Les veuves et les jeunes filles ont le droit d'hériter de la propriété de leurs parents ou de leur mari

Messages clés (au dos de l'image)

Les femmes et les filles ont le droit d'hériter de la propriété de leurs parents et de leur mari, comme les hommes.

Une veuve a le droit d'utiliser la maison et la propriété, y compris les champs qu'elle utilisait pour des cultures agricoles avec son mari.

Personne n'a le droit de chasser une veuve de chez elle.



² Extrait de la boîte à images sur la protection d'Oxfam en RDC, non publié.